

Pour bénéficier d'une des aides évoquées au recto, veuillez :

1. remplir le questionnaire ci-dessous,
2. joindre la facture correspondant à l'acquisition ou la location du matériel,
3. joindre un RIB et un justificatif de domicile*,
4. envoyer ces documents :

- par courrier à Smitvad, Place de la mairie – B.P.14, 76760 Yerville
- ou par mail à : mathias.eusebe@smitvad.fr

Demande à transmettre avant le 1^{er} novembre 2018

Nom	
Prénom	
Adresse	
Surface du terrain en m ²	
Dont surface de pelouse en m ²	
Longueur de haie à tailler en mètres	
Nombre annuel estimé de passages en déchèterie	
Pratiquez-vous le compostage ?	
Si vous souhaitez être tenu informé de l'évolution du programme de prévention des déchets, veuillez indiquer votre adresse mail :	

POUR REDUIRE LES DECHETS DE JARDIN !

Depuis 2010, la quantité de déchets verts apportés en déchèterie a augmenté de 50 % ! Ceci représente un coût de transport et de traitement important pour la collectivité.

Pourtant, l'essentiel de ces déchets pourrait être évité en adoptant des techniques de jardinage durable telles que tonte mulching, paillage et compostage.

La solution broyage



* Dans la limite d'une aide par foyer et par an et dans la limite du budget alloué à cette action

Pour un jardinage durable, adoptez le broyage des végétaux !

Utiliser le broyat comme paillage consiste simplement à étaler sur le sol, au pied de toutes les plantations (arbres, arbustes, potager, haies, fleurs...) une couche de déchets végétaux qui, tandis qu'ils se décomposent lentement en apportant des éléments nutritifs, permettront également de limiter les arrosages et la pousse des « mauvaises herbes » en été ou de protéger le sol du froid en hiver. Couvrir le sol pendant la période hivernale permet également de limiter le travail du sol au moment des plantations.

Le Smitvad aide les habitants souhaitant gérer durablement leurs déchets végétaux en participant financièrement à hauteur de* :

- 30% du prix d'achat (aide plafonnée à 300€) pour l'achat d'un broyeur de végétaux,
- 80% du montant de la location (limitée à 1 journée ou 2 demi-journées par an et par foyer) pour la location d'un broyeur de végétaux.

La tonte mulching : un vrai gain de temps !

En effet, il n'est pas toujours nécessaire de ramasser le gazon lors d'une tonte. Il existe une pratique appelée « tonte mulching » qui consiste à laisser sur place l'herbe tondue et finement coupée. Des tondeuses spéciales existent dans le commerce et un simple « kit mulching » peut être adaptée sur une tondeuse classique. Cela permet d'éviter le ramassage du gazon et les voyages en déchèterie.

Le Smitvad participe financièrement à hauteur de* :

- 30% du prix d'achat (aide plafonnée à 300 €) pour l'achat d'une tondeuse exclusivement mulching ou d'un robot tondeur,
- 50% du prix d'achat pour l'achat d'un kit mulching.

La solution mulching

